



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 50708

Texte de la question

M. François d'Harcourt attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le statut des brigades canines. Dans le cadre de leurs enquêtes de police, les services emploient, de plus en plus souvent, des chiens spécialement dressés. Les professionnels soulignent le manque de coordination dans le fonctionnement des brigades canines. Ce manque de coordination altère le bon fonctionnement des unités et il paraît urgent et primordial de redéfinir l'ensemble de la spécialité et de dégager des règles d'emploi précises. À ce titre, les spécialistes cynotechniciens estiment que doit exister une restructuration d'un vrai centre national de formation, avec réaffirmation du rôle moteur du centre national de formation. S'y ajouterait le renforcement des centres régionaux. Par ailleurs, la pleine efficacité serait atteinte par la reconnaissance de la spécialité, laquelle exige une traduction par des statuts particuliers et des règles d'emploi bien définies. Il conviendrait également de traiter certains points particuliers, au titre desquels peuvent être cités les vacations horaires afférentes à l'homme et au chien, les mutations province, le recrutement à la fois humain et canin et, enfin, la définition du budget accordé aux unités. Il lui demande les suites qu'il envisage de réserver aux souhaits exprimés par ces professionnels que chacun admire lors des catastrophes naturelles et qui sont enviés par nombre de pays étrangers.

Données clés

Auteur : [M. d'Harcourt François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50708

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2001